L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 AVRIL 1888. 61me Année

Dufour & Dennet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 17 AVRIL 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$13 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

TICKET DÉMOCRATIQUE.

Candidats du Parti démocrate désignés à l'unanimité par la Convention d'Etat :

Gouverneur.
FRANCIS T. NICHOLLS,
d'Orléans.

Lieutenant-Gouverneur.
JAMES JEFFRIES,
de Rapides.

Secrétaire d'Etat.
L. F. MASON,
de Concordia.

Trésorier.
W. H. PIPES,
d'Est Feliciana.

Avocat-Général.
WALTER H. ROGERS,
d'Union.

Auditeur.
O. B. STEELE,
d'Union.

Surintendant de l'Instruction Publique.
JOSEPH A. BREAUX,
d'Ibérie.

PROGRAMME.

Nous, représentants de la Démocratie de l'Etat de la Louisiane, réunis en Convention, faisons la déclaration suivante :

1. Nous proclamons notre adhésion, depuis longtemps acquise, aux principes du parti démocrate tel que les a établis son fondateur, Thomas Jefferson, persuadés que de leur application dépend le maintien de nos libres institutions et du gouvernement populaire.

2. Nous donnons notre pleine approbation à l'administration de Grover Cleveland, et nous croyons qu'il est de l'intérêt du pays de réélire le président actuel de l'Union. Nous approuvons aussi l'administration du gouverneur Samuel Douglas McEnery, qui, en fidèle serviteur public, a rendu d'éminents services à l'Etat. Nous affirmons que l'administration des affaires publiques en Louisiane, depuis les onze dernières années, a mis un terme à l'anarchie qui régnait dans l'Etat, qu'elle y a rétabli la prospérité, ranimé les sources de la fortune générale et navé le chemin à la haute position que la Louisiane occupe encore maintenant parmi les Etats. Nous prenons l'engagement de consacrer tous nos efforts pour assurer la continuation de cet état de choses.

3. Nous nous engageons à obtenir une administration économique des affaires publiques, à maintenir le crédit de l'Etat en calculant les dépenses nécessaires de manière à ne le dépasser, à travailler à la liquidation de la dette de l'Etat et à un prompt paiement de l'intérêt de cette dette, comme l'a réclamé la loi.

4. Le système adopté pour les levées de l'Etat est une nécessité pour la protection de l'existence et des biens de nos contribuables.

5. Nous nous engageons à le développer, à le maintenir et à le protéger dans la mesure que nous commanderont les intérêts de l'Etat parce que nous le considérons comme essentiel au bonheur et à la prospérité du peuple.

Nous prenons l'engagement, au nom du parti démocrate de l'Etat, de faire tous nos efforts pour placer l'école libre de la Louisiane sur une base solide et nous sollicitons de la Législature une allocation suffisante à prendre dans le revenu annuel du cahier pour l'éducation de la jeunesse.

6. Un des premiers devoir de l'Etat est de protéger et de développer ses grands intérêts agricoles par une législation libérale et soutenir d'une manière efficace le Collège d'Agriculture et les stations destinées aux expériences.

7. Nous sommes opposés à toute concurrence de fait de travaux, que pourraient faire les détenus du pénitencier de l'Etat aux ouvriers libres.

8. Nous appelons parmi nous, pour exploiter les terres fertiles de la Louisiane, les immigrants de toutes les parties du monde, en leur donnant l'assurance qu'ils seront ici les bienvenus et qu'ils pourront y créer un heureux *home*.

VENTES DE CE JOUR

Par Mather & Somes, à la Bourse des Encanteurs—Propriété dans le Sixième District.

Par le Shérif, à la Bourse des Encanteurs—Une certaine portion de terre située dans le Sixième District.

AUJOURD'HUI.

C'est AUJOURD'HUI que les vrais citoyens de la Nouvelle-Orléans, ceux qui ont quelque chose — leurs propriétés ou leurs moyens d'existence — à protéger et sauver, décideront si le régime sous lequel la métropole se courbe, depuis tant d'années, avec une docilité presque incomparable dans l'histoire des grands centres américains, sera maintenu, perpétué, ou disparaîtra.

A en juger par les efforts, l'attitude résolue, noble, des contribuables, des ouvriers et des travailleurs, nous croyons qu'il disparaîtra. Et il est de toute justice démocratique et républicaine, de toute décence, de tout respect de soi-même, que nous en soyons délivrés.

Qui osera prétendre qu'il ne doit pas céder la place à une administration dont nous n'avons pas à souffrir et rougir? Les irresponsables ne sont-ils pas assez repus, et faut-il que nous continuions à les nourrir, à les engraisser?

Que nous ont-ils donné en retour des sommes immenses sorties de la caisse municipale? Voyez nos canaux, nos rues, nos ruisseaux, qui nous ont infligé et nous infligent, constamment et avec raison—de la part des étrangers qui essaient voulu se fixer parmi nous et cherchaient, ardemment, à le faire—des reproches, des critiques, des sarcasmes, un abandon et un mépris que nous avons été bien obligés d'accepter avec une humilité semblable à notre résignation, à notre soumission, devant les actes des fonctionnaires publics.

Nous ne parlerons pas des finances; elles sont un souvenir d'un passé lointain. On admettra, d'ailleurs, que c'est un sujet trop triste, trop écœurant.

Un nouveau RENVERSEMENT s'impose donc à la population saine. Sans lui, on proclamera—et l'on n'aura pas tort de proclamer—au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, que nous ne comprenons pas et ne savons pas défendre nos intérêts; que nous redoutons le courroux de nos serviteurs; que, chez nous, les élus ont cessé d'être des SERVITEURS pour devenir des MAITRES; que nous avons dégénéré; que nous insultons à la mémoire de nos ancêtres; que nous sommes indignes du *self government*.

New-York et Philadelphie ont prouvé ce que fait accomplir, PACIFIQUEMENT, le suffrage universel longtemps provoqué. De petits bulletins déposés dans des boîtes convenablement gardées, et un compte loyal, ont opéré une révolution qui étonna, émerveilla l'Europe; qui fit le salut, qui sera, pour toujours, la gloire de l'Empire City et du Quaker City. La Nile-Orléans peut, elle est tenue de suivre leur exemple.

JEUNES GENS, qui êtes notre espoir; dont la sagesse, la modération, l'inébranlable fermeté et la générosité, égaleront la bravoure que vous avez montrée dans les circonstances solennelles — c'est à vous qu'est confiée la direction de la lutte électorale; c'est vous qui porterez le drapeau. Les vieillards—vos pères, vos parents, vos amis, vos voisins—répondront à votre appel, comme ils y ont déjà répondu; on les admirera à vos côtés, comme on, les admirait à vos meetings, à votre splendide manifestation de samedi soir.

Veillez, scrupuleusement, à ce que chacun exerce, librement, les droits et les privilèges dont il est revêtu par la Constitution des Etats-Unis et par celle de la Louisiane.

Evitez, avec toute la patience et toute la douceur que l'on puisse avoir honorablement, un prétexte quelconque de différend ou de querelle—vous souvenant qu'un triomphe remporté au milieu d'une tranquillité générale, dans une situation telle que celle où nous nous trouvons, vaudra, au suffrage populaire, un relèvement, une consolation et un encouragement dont il a besoin; à notre bonne et bien aimée ville, une renommée dont elle sera, à tout jamais, fière, et qui lui rendra, avec éclat, le rang qu'elle occupait, jadis, dans l'Union.

L'entretien des routes et des chemins, en Louisiane.

Toutes les fois que l'on voit s'approcher des élections municipales ou d'Etat, ici comme ailleurs—plutôt qu'ailleurs, peut-être—on se demande, avec anxiété, ce qu'elles vont nous apporter et quel profit en tirera le pays, car enfin, ce n'est pas pour eux que les fonctionnaires municipaux et autres sont élus, mais pour le bien de leurs administrés, dont ils doivent travailler à diminuer les misères, à assurer la prospérité, autant qu'il est en leur pouvoir. De là, l'idée toute naturelle de rechercher quelles peuvent être les améliorations les plus utiles, les plus nécessaires, les plus urgentes; celles dont le besoin se fait le plus vivement sentir et qu'il est impossible d'ajourner, s'il on ne veut pas s'exposer à d'effroyables, à d'irréparables désastres.

Après avoir bien tourné et retourné la situation dans tous les sens, nous considérons la question de la voierie comme étant l'une des plus importantes. Non seulement nous avons, en ville, des rues abominablement entretenues, mais nos chemins ruraux sont dans un état lamentable. Il règne, à ce sujet, dans les populations, une apathie inexplicable, impardonnable. De même qu'il n'y a ni d'industrie ni de commerce possible sans moyens de communication, de transport, rapides et faciles, de même aussi l'agriculture est frappée d'impuissance, toutes les fois qu'elle n'a pas de bons chemins vicinaux et nationaux. Le transfert du produit de la terre, du champ à la ferme, à l'habitation, à la sucrerie; puis, de la sucrerie, de l'habitation, de la ferme, au lieu d'expédition—c'est la moitié de l'agriculture et l'on peut mesurer le degré de prospérité d'un village, d'une paroisse, sur le degré d'entretien de ses routes, de ses chemins. La proportion est d'une justesse mathématique, et la règle invariable.

Nous n'exagérons pas en disant que le mauvais état des nos chemins ruraux est une de nos principales plaies. Il faut qu'elle soit bien profonde et bien générale, puisqu'il n'est pas, chaque semaine, deux ou trois des nombreux journaux que nous recevons des campagnes, qui n'aient à s'en plaindre; qui, à chaque numéro, n'aient à répéter les mêmes lamentations, à faire les mêmes appels aux jurés de leurs paroisses—appels qui sont bien rarement entendus, puisque nous les voyons publiés, invariablement, tous les huit jours, durant plusieurs mois; souvent, l'année entière.

Faut-il, pour la centième fois, signaler toutes les pertes qu'occasionne la mauvaise toque des chemins? les animaux de trait fourbus et presque inutiles avant l'âge, parce qu'ils sont condamnés à une fatigue double de celle que permettent leurs forces; l'obligation d'acheter quatre, huit, dix mulets ou bœufs, là où l'on pourrait faire la besogne avec deux, quatre ou cinq tout au plus; les charrues, les charrettes, soumises à de violentes secousses qui les brisent ou les disloquent, et qui ne durent que deux ou trois ans, tandis qu'elles pourraient servir une quinzaine d'années; les grains, les pommes de terre, les cannes, le coton, restant, forcément, exposés aux intempéries du temps, aux froids, à la pluie, et chez lesquels il faut bien, bon gré malgré, constater un déchet encore plus au point de vue de la qualité que de la quantité. Tout cela aboutissant à une énorme augmentation dans les dépenses, à une forte diminution dans les recettes. Comment, dans une situation aussi anormale, les fermiers peuvent-ils se tirer d'affaire? Comment ne sont-ils pas ruinés dix fois pour une, pendant leur existence, malgré leur courage, leur énergie et leur ingéniosité? Nous ne nous chargeons pas de l'expliquer.

Jamais la nécessité d'améliorer nos chemins ne s'est fait sentir aussi impérieusement qu'à cette heure. L'immigration tant désirée, tant recherchée, à laquelle nous adressons des invitations incessantes, la voilà qui vient à nous, cette fois, le mouvement est imprimé, et les hommes du Nord, de l'Ouest qui travaillent à l'arrêter—ou à la retarder, n'y réussiront pas. Nous nous plaignons du préjugé qui l'empêchait de se diriger vers nous : il est tué, le préjugé, et c'est avec confiance que les fermiers de l'Iowa, du Michigan, du Minnesota, du Dakota, de l'Illinois, etc., viennent nous demander l'hospitalité, acheter nos terres, pour les faire fructifier et en doubler la valeur. Que doivent-ils penser de nous, en voyant la façon dont nous entretenons, ou plutôt, dont nous n'entretenons pas nos voies de communication? Vous aurez beau leur dire : "Voyez nos terres qui vont vous enrichir"; ils vous répondront : "Voyez vos chemins qui vont nous ruiner," et ils auront raison.

Agissons plus sagement, plus pratiquement; nous le devons à nous-mêmes, qui sommes les premiers intéressés; nous le devons aux étrangers qui viennent s'établir parmi nous; nous le devons au parti que nous servons, sur la bonne renommée duquel nous devons veiller. La Louisiane va se donner un gouverneur modèle, FRANCIS T. NICHOLLS. Elle l'a choisi, non point parce qu'il était politicien et versé dans les ruses des politiciens : elle l'a choisi, parce que c'est un vrai patriote, un honnête homme, un citoyen dévoué au pays. Probe comme il l'est, expérimenté comme il l'est, planteur comme il l'est, le général connaît le mal qui ronge son pays natal; il a sondé la plaie, il doit guérir de cette maladie de la guérir. Nous espérons que les questions de voierie rurale seront parmi les premières de son message. Nul plus que lui ne peut être écouté favorablement de nos campagnes, qui l'estiment et l'aiment tant; de nos planteurs, dont il est le collègue. Il nommera des jurés de police qui comprendront la haute portée de leur mission et ne reculeront pas devant le travail qu'elle leur impose.

LE SÉJOUR, A BERLIN, DE MGR GALIMBERTI, NONCE DU PAPE A VIENNE.—Depuis son retour à Berlin, Mgr Galimberti saisit toute occasion pour parler de l'accueil empressé et amical qui lui a été fait par l'empereur, l'impératrice et le chancelier. Celui-ci l'a assuré qu'il avait la ferme intention de conserver les meilleures relations avec le Saint-Siège, et qu'il voyait dans l'envoi d'un nonce aux funérailles de l'empereur Guillaume la preuve que le Vatican était animé des mêmes sentiments.

Le ministre des cultes, M. de Goesler, a communiqué à Mgr Galimberti la liste de 4,000 membres d'ordres religieux qui ont été autorisés à revenir en France.

LOUISIANE.

Le *Foyer Créole*, Convent P. O., paroisse St. Jacques, du 14 avril :

Les deux extrémités de la paroisse ont reçu une pluie abondante pendant la semaine. Le centre n'a eu qu'une légère ondée à peine suffisante pour abattre la poussière du chemin.

Depuis lors un froid vif a remplacé les jours chauds que nous possédions.

—Marié, à l'Eglise St Pierre, paroisse St Jean Baptiste, le mardi, 10 avril 1888, M. J. O. Millet à Mlle Marie Doyard.

Nos compliments aux jeunes gens.

Le mercredi, 18 avril, à 3 heures de l'après midi, sera célébré, à l'Eglise de l'Ascension, Donaldsonville, le mariage de M. Joseph N. Mélançon à Mlle Naida Rome.

L'*Echo*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 14 avril :

On lit, dans le *West-Union*, d'Argo, Iowa :

"J'ai rencontré, à Lac Charles, et j'ai accompagné, jusqu'à West Lac Charles, M. J. Perkins, un ancien homme du Sud, mais imbu d'idées nouvelles. M. Perkins a élevé un magnifique établissement, une grande scierie, sur le lac; il y emploie 40 hommes. Il tient aussi un magasin d'objets variés et possède 3,000 acres de pinières. Il s'est bâti une jolie résidence à Lac Charles, sur un très beau terrain, où il peut se procurer toutes les jouissances et tout le confort de la vie.

"M. Perkins est le type de l'homme du Sud, mais avec toutes les idées progressistes du Yankee. Son ambition est de construire un vaste hôtel à Lac Charles et d'en faire un rendez-vous d'hiver. Il voudrait diviser West Lac Charles en petits terrains urbains et en terrains ruraux de 40 acres, et faire marcher tout cela avec l'esprit d'initiative et d'entreprise qui règne dans le Nord."

—Nous lisons, dans le *Northwestern Lumberman* : "M. R. L. Nason, de Chesaning, Michigan, est arrivé chez lui, jeudi, revenant de Lac Charles, où il est intéressé dans la compagnie de bois de charpente Bradley-Ramsey et dans la propriété d'une vaste pinière. Il nous raconte que sa maison a vendu, la semaine dernière, 6,500 acres $38,000, et que le prix du bois monte dans cette région."

—Le col. Fox, de Grand Rapides, négocie l'achat, dans cette région, de 40,000 acres qui sont la propriété de MM. Penoyar frères et de M. Brakenridge, d'Osceola. M. Nason déclare que les terres de pinières, dans la province Calcasieu, se vendent de $4 à $5 l'acre.

—L'*Echo* a reçu la visite de M. et Mme Hall, de Cherokee, Iowa. M. Hall était déjà venu ici, et il avait fait un tel tableau de notre climat à un ferme, que celle-ci a voulu, cette fois, l'accompagner. Mme Hall est enthousiasmée de notre pays : elle nous a dit que, bien qu'elle lût constamment notre feuille, elle ne pouvait s'imaginer qu'il y eut une pareille différence entre les régions glacées du Nord et cette terre où elle a vu croître les roses, partout où elle est allée. Nous espérons voir M. Hall établir Lac Charles sa résidence d'hiver.

—On nous apprend que M. R. Mullenger est retourné chez lui, à Springfield, territoire de Dakota, dans l'intention d'y arranger ses affaires—après quoi, il reviendra à Lac Charles, où il ouvrira un bureau d'assurance contre l'incendie et sur la vie. Il a l'intention de consolider plusieurs compagnies en une seule et de lancer une grande affaire.

—On a construit un pont de 70 pieds de long, avec trois arches et un tablier dominant le niveau des hautes eaux sur Bear Creek, près de la propriété de J. Kingrey. Ce sont les citoyens de la communauté qui ont fait le travail à leurs frais; ils avaient, dans ce but, leve $75. St toute communauté ayant besoin de ponts, s'y prenait de cette façon et avait cet exemple, on verrait bientôt toutes nos paroisses posséder les ponts nécessaires et il n'y aurait plus les interruptions constantes de communication—interruptions que nous avons à déplorer.

L'*Entreprise*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 14 avril :

Notre correspondance ordinaire "Bohemian" nous écrit, de St-Martinville : St-Martinville a 44 magasins de marchandises générales 3 pharmacies, 4 églises, une fabrique de mousse, un de moulin à coton, deux cafés, cinq boutiques, une bande musique, une boucherie, et elle fait appel à l'immigration."

—Le Dr J. J. Taylor, lous l'habitation De Blanc : il a pour directeur des travaux M. Wilkens; on y fait le fermage varié; et il y a une vacherie.

M. Emile Silan va installer une nouvelle boucherie.

L'habitation St John, dirigée par M. J. A. Webre, assisté de MM. Geo. Greigg et Gabriel Fouelier, va faire, de nouveau, de bonnes affaires, cette saison.

La dissolution de la société Bush et Levert laisse M. J. B. Levert seul en possession des propriétés St John et Cathahoula. Les champs qui y sont cultivés par des travailleurs à gages, comprennent 230 acres, dont 301 de souches de première année, 30 de souches de seconde année; plus 400 acres de maïs et 25 d'avoine. Sous le système de fermier tenancier, M. Durand aura 25 acres de plant, 20 de souches de première année, 52 de souches de seconde année, et 30 acres de maïs.

—M. Stephen Winter aura 20 acres de plant, 55 de souches de première année, et 30 acres de maïs.

—Cathahoula aura 60 acres de plant, 121 de souches de première année, 150, de seconde année. L'ensemencement sera terminé vers le 17 du mois. La semence de cannes a souffert, mais elle poussera bien. M. Webre a admirablement amélioré les terres. Le drainage est, maintenant son affaire capitale et la graine de coton, son seul engrais.

Un incendie a détruit la résidence du chef des travaux ainsi que le magasin au foin, il y a plusieurs semaines, mais le tout se reconstruit rapidement.

M. Webre est un planteur expérimenté des bords du fleuve et il trouve sur le Tâche une terre plus propice à cette culture.

—Dans la paroisse Vermilion, MM. J. H. Putnam et Wm Cade, deux énergiques planteurs, font de bonnes récoltes de sucre et songent à faire aussi de l'élevage.

—M. Henry, qui est l'agent de la scierie Root, pour les pins et les cypres, et fait les expéditions par goélettes, a 12 acres de plant de coton et 10 de maïs.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer M. Martin Bagley, un excellent planteur sucrier. Sur son habitation Ramsey, il aura 150 acres de plant, 225 de souches, 150 de maïs. Il espère rouler, en 1888, 200 acres de cannes. Il a de très beaux beaux pâturages. Il a établi, chez lui, le drainage.

Le même d'élevage Nunez a, outre de superbes bêtes à cornes, un troupeau de moutons de première race. Les moutons s'améliorent sans cesse, au milieu de cette atmosphère salée et de paturages nourrissants. La moyenne du rendement de la toison est de 5 livres et quart de laine. Les brebis pèsent, généralement, 89 livres, et rendent, souvent, 8 livres et demie de laine, chaque saison. Il y a un bouc pesant 106 livres et qui a donné 11 livres de laine, en une seule fois. La ferme Nunez a peu souffert de la terrible mortalité qui sévit, ailleurs, sur le bétail. Il y aura, sur cette ferme, 50 acres de cannes, 150 de maïs, 75 de coton, sans compter de beaux légumes et un verger. M. Adrien Nunez a déjà représenté son district à la Législature d'Etat, mais il s'est retiré complètement de la politique, pour se vouer, tout entier, à son industrie.

—A Jeanerette, on sème rapidement le maïs et les planteurs sont très affairés.

—La scierie Whitworth marche bien; il en est de même de celle de MM. Millmo et Sjokos.

Les rues de Jeanerette sont en très bon état.

—Suivant Welch, Lydia, la nouvelle localité, fait de rapides progrès.

Le *South*, Plaquemines, paroisse Ibérville, du 14 avril :

Nous avons eu un temps agréable, cette semaine; une bonne pluie nous est survenue et a considérablement rafraîchi l'atmosphère.

La scierie Homestead, de la "Plaquemine and Shingle Co.," s'est transformée en simple scierie de bardeaux, et continue à marcher sur ce pied.

BELGIQUE.—On écrit, de Bruxelles, 30 mars, au *Temps* :

"Le ministre de la guerre vient d'adopter, pour l'armement des forts de la Meuse en canons à tir rapide, le type Nordenfelt. M. Nordenfelt est un Suédois dont les usines sont établies en Angleterre. Le type qu'il a présenté est un canon de 5.7. Ce canon a été soumis à des expériences multiples à Brasschaete et à Beverloo, en concurrence avec deux canons, l'un du système Hotchkiss, l'autre du système Gruson. C'est à la suite du concours que la commission d'artillerie, qui présidait aux expériences, a déclaré avoir constaté la supériorité du type Nordenfelt, et que le ministre a donné la préférence à ce dernier. Le canon Nordenfelt a tiré 36 coups par minute et chaque coup décharge 200 balles de petit calibre, soit plus de 7000 projectiles par minute. Un curieux incident s'est produit : M. Nordenfelt avait cru que le plus sûr moyen de faire produire à son canon le maximum d'effets à atteindre était de le tirer lui-même; il tira 30 coups par minute. Un sous-officier d'artillerie, qui l'avait attentivement observé, paria de faire mieux et, en effet, il atteignit le chiffre de 36 coups. "Qui perd paye," dit M. Nordenfelt, et il donna 500 francs à l'artilleur.

"C'est bien du canon à tir rapide placé dans une coupole à éclipse qu'on peut dire qu'"il fait merveille." Pendant que la coupole tourne, il envoie sa pluie de projectiles jusqu'à 2,000 mètres; la coupole, son mouvement circulaire accompli, s'abaisse et disparaît derrière le rempart; puis elle remonte, effectue un nouveau tour pendant lequel le canon projette une nouvelle grêle de balles, et elle rentre en terre, son œuvre de destruction accomplie.

"En ce qui concerne les canons de gros calibre, rien n'a été décidé encore au sujet des essais à faire et de la date à laquelle ils devront être terminés. On croit cependant que la demande de crédits sera déposée dans une des premières séances de la Chambre à la rentrée des vacances de Pâques."

Le *Nord*, de Bruxelles, du 31 mars, publie une correspondance de Saint-Pétersbourg disant que le maintien de la paix paraît garanti. Ce serait aujourd'hui moins que jamais le moment de porter atteinte aux traités : voilà pourquoi le gouvernement russe éprouve la sérieuse confiance que le dénouement de la crise bulgare lui sera favorable. Ce qui confirme cette confiance, c'est la conviction que l'appui promis par l'Allemagne à la Russie pour le règlement de la question bulgare est sincère.

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE A PARIS.—LE CONSEIL MUNICIPAL PRÉCONISE UN SYSTÈME MIXTE.—AUTORISATION ACCORDÉE POUR UNE PÉRIODE DE DIX-HUIT ANS, ET QUE LA VILLE SE RÉSERVE LE DROIT DE RACHETER AU BOUT DE DIX ANS.—Nous disons, dans le *Temps* du 1er avril :

Les rues de Paris vont-elles être enfin dotées de l'éclairage électrique? Le conseil municipal s'est préoccupé de la question depuis longtemps. Il vient de terminer la discussion des termes d'un cahier des charges applicables aux compagnies d'électricité. Cela ne veut pas dire, malheureusement, qu'une solution soit prochaine.

On peut concevoir deux systèmes d'éclairage électrique. Un éclairage municipal fait par la Ville et comparable, dans une certaine mesure, à la distribution des eaux, ou bien un éclairage libre produit par l'industrie privée.

Le conseil municipal a repoussé à une grosse majorité le système municipal appliqué à toute la Ville. Mais il n'a pas, non plus, consacré le principe de la concurrence illimitée.

Il préconise un système mixte. Une partie de Paris serait éclairée par la Ville, l'autre le serait par les Compagnies auxquelles on accorderait l'autorisation d'établir, sous les voies publiques, leur canalisation électrique.

Les conditions dans lesquelles ces autorisations devraient être accordées, le conseil les a déterminées dans le cahier des charges qu'il a approuvé dans sa séance d'hier. Il ne semble pas que les clauses du cahier des charges primitif, qui avaient été consultées par les compagnies d'éclairage électrique, aient été modifiées de telle sorte que ces compagnies veuillent les accepter aujourd'hui. On pourrait même croire que, dans l'esprit de certains conseillers, le cahier des charges devait être rédigé de manière à éloigner toutes les compagnies et à faire triompher ainsi le système d'éclairage par la Ville de Paris.

Aux termes du cahier des charges,—si ce dernier est approuvé dans sa teneur actuelle par l'administration préfectorale,—la Ville de Paris serait divisée en un certain nombre de segments de cercle allant du centre aux fortifications, et l'on accorderait aux compagnies l'autorisation d'éclairer ces parties de la superficie de Paris. Si dans le délai de deux ans toutes les parties du réseau autorisé n'étaient pas utilisées, l'autorisation serait retirée.

Les permissionnaires devront livrer la lumière électrique à un taux de 4 centimes 1/2 par carcel-heure et l'énergie électrique à un prix inférieur à 45 centimes par cheval-vapeur et par heure. Pour l'éclairage public, le prix de la lumière électrique sera de 2 centimes 1/2 par carcel-heure.

L'autorisation est accordée pour une période de dix-huit ans, et la Ville se réserve de racheter cette autorisation au bout de dix ans.

Le conseil municipal a naturellement inséré dans le cahier des charges les clauses relatives à la réglementation du travail que l'on connaît : limitation de la durée de la journée de travail, détermination du salaire des ouvriers, obligation pour tous les travaux d'adopter les prix de la série officielle. Il a même cru devoir en ajouter de nouvelles, notamment l'interdiction du travail à forfait.

La majorité qui a voté ces dispositions s'est-elle rendue compte des difficultés qu'elles suscitaient? Trouvera-t-on des Compagnies qui accepteraient de semblables conditions? On doit le souhaiter, mais on ne peut que le souhaiter.

LES SOCIALISTES D'ALLEMAGNE.—Suivant la *Gazette de la Croix*, le nombre des socialistes arrêtés depuis le 18 mars, pour avoir distribué un écrit révolutionnaire, se monte à soixante. Le pamphlet qu'ils ont distribué était, à proprement parler, la réponse du parti socialiste au manifeste adressé par l'empereur Frédéric au peuple allemand; il déclarait que ce parti célébrait le 18 mars comme une date chère aux amis de la liberté et pour mieux marquer ce qui le distingue du parti des bourgeois et des conservateurs, qui a célébré le 22 mars, jour anniversaire de la naissance du défunt empereur. Le pamphlet, persifflait le manifeste de l'empereur Frédéric dans des termes d'une grossièreté auprès de laquelle pâlissait tout ce que le parti socialiste avait publié jusqu'ici.

Un procès monstre sera la conséquence de la distribution du pamphlet et de l'arrestation des distributeurs.

Les journaux de Munich constatent que la capitale de la Bavière, qui était jusqu'ici restée en dehors de la propagande révolutionnaire, est devenue depuis peu le centre d'une véritable agitation socialiste. La police a fait des perquisitions au domicile d'un certain nombre d'ouvriers soupçonnés d'appartenir au parti, et à la suite de ces perquisitions une instruction a été ouverte qui a mis la justice sur la trace de l'organisation secrète qui commence à produire ses effets à Munich. La suite contiendra de nombreuses révélations.

ESPAGNE.—D'après les nouvelles reçues, le 31 mars, de Madrid, à Paris, les pourparlers entre le ministre de la guerre et MM. Canovas, Lopez Dominguez et d'autres adversaires des réformes militaires ont abouti à de mutuelles concessions, qui permettront le vote de la nouvelle loi à la Chambre des députés avant le mois de juillet. L'établissement du service obligatoire est assuré.

Le ministre des travaux publics, de concert avec les compagnies de chemins de fer, va décréter une réduction de 20 0/0 sur les tarifs de petite vitesse pour les produits de l'agriculture.

Les fêtes religieuses qui ont été célébrées le 30 mars, à Madrid, se sont passées sans incidents. La foule était énorme dans les rues.

La reine régente, au moment de l'adoration de la croix, a gracié dix condamnés à mort, parmi lesquels le dynamitard Archidona.

On mande, de Madrid, que les républicains préparent une manifestation à l'occasion du transfert des cendres du maréchal Prim.

Le conseil des ministres a décidé, le 29 mars, d'augmenter de 35,000 pesetas par kilomètre le coût de la construction du chemin de fer de Huesca à la frontière française.

ALSACE-LORRAINE.—M. Sittel, directeur du cercle de Metz-campagne, vient d'être mis en disponibilité.

La population indigène avait, depuis l'avènement de l'empereur Frédéric, nourri l'espoir que, si une amnistie était accordée par le nouveau souverain, les Alsaciens condamnés pour haute trahison bénéficieraient d'un adoucissement considérable de leur peine. Or, on écrit de Berlin à la *Landeszeitung* (journal officieux) que le conseil de la couronne, qui s'est occupé le 23 mars de la question de l'amnistie, a résolu d'exclure systématiquement de la liste de ceux qui bénéficieront de la mesure les personnes condamnées pour haute trahison. Cette nouvelle mettra fin à l'espoir qu'avait conçu la population indigène que l'avènement du nouveau souverain serait le signal de l'avènement d'une ère politique nouvelle en Alsace-Lorraine.

Bébé a appris, le matin, que; pour empêcher les petits chiens de grandir, on leur faisait boire de l'eau de vie.

Dans l'après-midi, on lui fait réciter sa leçon, et, comme il ne la sait pas, maman le gronde.

"Vous n'êtes pas gentil du tout, Monsieur Bébé; je vous aimais beaucoup plus quand vous étiez tout petit!"

Et Bébé, se frottant les yeux :

"C'est pas ma faute, petite mère, si j'ai grandi. On a oublié de me faire boire de l'eau de vie."

Les Rhumatismes et les Catarrhes causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.

Décédé lundi après-midi, 16 avril 1888, à 1 heure, GEORGE LANNAY, âgé de 71 ans et 8 mois. Les parents, amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu mercredi matin, à 9 heures précises, de sa dernière résidence, coin des rues Ursulines et Prieur. 17 avril—2f

ERNEST C. VILLERE,
13 rue Carondelet.
Importateur et marchand de Vins aux Comptoirs de gros de fantaisie. Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rome, Gênes, Vins de la Californie, Cordiale, etc. Champagnes de Deibeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie. 10 déc—1an

La barque autrichienne Tri Sinn, capitaine Vincich, Bordeaux, consignataires, sera déchargée MERCREDI, le 18 courant, au poteau No 14 Nouvelle-Orléans.
Les consignataires sont prêts de s'occuper de la vente de leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune marchandise ne sera livrée sans un ordre des soussignés, lequel ne sera donné que sur paiement du fret, et aucune réclamation ne sera admise à moins d'être faite et constatée sur la levée.
BASSETTI & XIQUES,
67 et 69 rue Decatur.

Si le capitaine ou les consignataires de la barque autrichienne Tri Sinn, ne sont pas arrivés, seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque.
BASSETTI & XIQUES,
17 avril—3f 67 et 69 rue Decatur

COMITÉ DES TRENTE
Pour l'Organisation de la Fête Nationale du 14 Juillet 1888.
Dans sa séance régulière du 15 de ce mois le Comité a nommé le Bureau suivant :
Président M. J. P. BOUBY.
Vice Président M. Jos. DUCHESNE.
Trésorier Genl. L. H. VINET.
Secrétaire M. G. ROUÉ.
Asst-Secrétaire M. PAUL LACOURRÈGE.
Le Président,
L. P. BOUBY.
Le Secrétaire, G. ROUÉ. 17avril—1f

Vaccination.
MME VERGÉ, sage femme, prévient ses clientes qu'elle vaccine tous les mardis et samedis à midi précis au No 1 ter rue Royale. 15 avril—1m Mar Sam Dim PP

AVIS.
UNE dame, veuve et mère d'un enfant de onze ans, désirerait se placer dans une famille où elle s'occuperait du ménage, des enfants ou de la couture, etc. Elle n'a pas d'objection à aller à la campagne. S'adresser au No 207 rue Espagne. 15 avril—8f

A vendre à bon marché.
30 tonneaux en chêne de 50 gallons.
3 chaudières à vapeur.
3 chars à ressorts à deux chevaux.
2 chars à ressorts à un cheval.
Lot de harnais.
S'adresser au No 262 RUE VILLERE, Entre Bayou et Esplanade.
13 avril—3f

Avis.
NOUS sommes prêts à payer le premier dividende déclaré dans la liquidation de Lanitz & Dufilho.
P. E. THEARD & SONS,
Avocats du liquidateur,
14 avril—3f—PP 54, rue du Camp.

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouve toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dînera à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To-Kalon. 17 fév 88—1anPP.

VIN A VENDRE,
Pour cause de décès.
A vendre à la "Martin's" Vineyard de Greenville, Caroline du Sud :
50 barils de Vin blanc
50 barils de Vin rouge du garanti pur.
Accompagné d'un assortissement bas. Ecrire à Mme Vve A. CARPIN,
15 av—12 f Greenville, South Carolina.

Avis spécial.
A la demande générale la Brasserie de la Louisiane ouvrira ses portes, le premier du courant, au coin du Chemin du Bayou et de la rue Johnson (M. Pierre Labatte's) où nos clients pourront se procurer de la bière glacée à bref délai. Téléphone No 528.
15 avril—15 17 18 19.

Bureau de Hope Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, No 188, rue Gravier—Nile Orléans, 31 mars 1888.—Une assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie est par le présent convoquée et aura lieu au bureau de la compagnie, le MARDI premier jour de mai 1888, à après les clauses de sa charte, pour délibérer et décider sur les affaires de la Compagnie seront liquidées, et si elles doivent être, pour nommer des liquidateurs ainsi que le pourvoit l'article V de la Charte.
En se référant à l'annonce ci-dessus, les détenteurs de polices sont par le présent notifiés de se faire réassurer dans quelque autre compagnie, car toutes les polices ont été cancelées à partir de cette date.
LOUIS BARNETT,
Secrétaire.
31 mars—

Bureau de New Orleans Waterworks Co.—Nile Orléans, 10 avril 1888.—A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue aujourd'hui, un dividende semestriel de $2 par action a été déclaré payable aux actionnaires de cette date, à partir de vendredi, 13 avril 1888.
R. L. MACMURDO,
Secrétaire.
11 avril—1 sem

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécan